



# Préface

**D**u renforcement de l'expertise et de l'ingénierie publiques au développement d'outils, de méthodes, et de formations, l'Agence française pour la biodiversité (AFB), aujourd'hui l'Office français de la biodiversité (OFB), contribue à améliorer les pratiques pour une application vertueuse de la séquence éviter, réduire, compenser (ERC) afin de concilier aménagement, développement économique et transition écologique. Elle est aussi un outil majeur qui est mobilisé par l'activité régaliennne de l'établissement pour répondre aux enjeux et aux grands défis du XXI<sup>e</sup> siècle : lutter contre l'érosion de la biodiversité.

L'établissement est mobilisé depuis plusieurs années dans son application, que ce soit dans la prévention des atteintes à la biodiversité ou dans le contrôle de sa bonne mise en œuvre à travers la police de l'eau et de la nature. Cette implication a également été renforcée avec l'élaboration d'une feuille de route partagée avec le ministère de la Transition écologique et solidaire en 2019 et inscrite comme l'une de ses trois priorités.

Si cette feuille de route s'attache à travailler sur l'ensemble de ce triptyque dans le respect du séquencage des différentes phases, il est ici utile de réaffirmer l'importance de privilégier d'abord l'évitement et la réduction avant de poser la question de la compensation. C'est une condition préalable pour viser l'absence de perte nette de biodiversité.

Néanmoins, nous ne devons pas ignorer les enjeux forts qui subsistent sur la compensation et les difficultés que rencontrent les maîtres d'ouvrage pour proposer des projets exigeants et qualitatifs ou les services instructeurs de l'État pour les analyser et les contrôler. C'est la raison pour laquelle **par ses propres actions, son organisation, l'OFB a permis d'améliorer sa prise en compte et la qualité des projets d'aménagement** : augmentation d'un tiers de l'offre de formation sur la compensation, guide technique des bonnes pratiques environnementales en phase chantier pour accompagner les opérateurs économiques lors de leurs travaux, le centre national de ressources – ERC Biodiversité, etc.

Ce *Comprendre pour agir*, destiné à améliorer le dimensionnement de la compensation, propose une analyse des différentes méthodes de dimensionnement ainsi que des pratiques constatées dans les dossiers d'aménagement. Il vous propose un panorama de l'existant pour « mieux faire ensemble ».

Cet ouvrage viendra ainsi compléter et enrichir les travaux menés dans le cadre du groupe de travail national pour élaborer « une approche standardisée du dimensionnement *ex ante* des atteintes à la biodiversité ». Celle-ci offrira un cadre méthodologique, visant à harmoniser les pratiques de manière à favoriser la conduite de projets respectueux de l'environnement par les opérateurs économiques, les maîtres d'ouvrage et les services instructeurs de l'État.

Je vous souhaite une bonne lecture de cet ouvrage, que je souhaite utile à tous, pour protéger notre bien commun, la biodiversité !

Jean-Michel Zammitte  
Directeur de la Police (2017 - 2019)